



N°: 227 /MO

Date: 14 MARS 2023

COMMUNIQUE

Me ALEIXS DESWAEF, avocat auprès du barreau de Bruxelles et conseil de l'auteur de la communication individuelle de Mr Daher Ahmed Farah déposée le 21 novembre 2017 devant le comité des droits de l'homme des nations unies contre l'Etat de Djibouti, s'est rendu à Djibouti en sa qualité de vice-président de la FIDH et ce, afin de « s'informer plus particulièrement de la question des droits humains à Djibouti ».

La République de Djibouti a toujours collaboré et continuera de collaborer avec les mécanismes des droits de l'homme mais déplore les actions de la FIDH et décisions prises à l'encontre de Djibouti en dépêchant l'avocat d'une partie qui a poursuivi l'Etat de Djibouti devant le Conseil des droits de l'homme.

Par conséquent, Djibouti regrette le manque de neutralité de cette mission et invite la FIDH à revenir sur le choix de son émissaire.

